ACTUAILES.fr

Bimensuel d'actualités des 10-15 ans

Mercredi 8 mars 2017 n° 65

abonnement gratuit sur
actuailes.fr

SE FORGER SA PROPRE OPINION

La campagne présidentielle de plus en plus chaotique

Alors que François Fillon tente de rester dans la course à la présidence de la République, Marine Le Pen connaît elle aussi des démêlés avec la justice tandis qu'Emmanuel Macron semble monter dans les sondages. *Actuailes* fait un point de situation sur cette campagne à rebondissements.

François Fillon connaît des difficultés croissantes : il a annoncé être convoqué le 15 mars prochain chez le juge d'instruction en vue d'une éventuelle mise en examen (une personne mise en examen est une personne mise en cause dans une enquête dirigée par un juge d'instruction ; cela ne veut pas dire qu'elle est coupable, seul le juge le déterminera.). Malgré cela, il ne veut pas retirer sa candidature, contrairement à ce qu'il avait affirmé par le passé. Mais il semble être de plus en plus isolé dans son propre camp : son porte-parole, son directeur de campagne et plusieurs personnalités politiques de Droite (dont Bruno Le Maire) ont en effet décidé de lui retirer leur soutien et appellent désormais à une solution de remplacement… Le candidat a également été abandonné par l'UDI (Union des démocrates indépendants, un parti politique situé au centre-droit à qui François Fillon avait pourtant décidé de donner des postes de députés intéressants).

Devant la multiplication des obstacles, François Fillon reste pourtant ferme dans son intention d'aller au bout de cette campagne présidentielle. Un rassemblement de soutien réunissant cinq fois plus de personnes que n'en attendaient les organisateurs a eu lieu place du Trocadéro à Paris dimanche 5 mars. Les manifestants confiaient leur agacement devant une affaire « montée de toute pièce » selon eux et dénonçaient l'attitude des personnalités politiques de la Droite et des médias qui « leur confisquaient leur vote » en s'acharnant sur François Fillon.

Marine Le Pen connaît, elle aussi, des difficultés, dans une moindre mesure. Elle est en effet accusée par la justice française d'avoir diffusé des images violentes sur Internet *via* son compte *Twitter*. Pour qu'elle soit entendue par un juge, le Parlement européen (au sein duquel la candidate occupe un siège de député européen) a décidé de lever son immunité parlementaire, c'est-à-dire la disposition qui « protège » les députés de la Justice. Cette décision est potentiellement source d'ennuis pour Marine Le Pen puis-qu'elle est, elle aussi, convoquée chez un juge d'instruction vendredi 10 mars dans le cadre de possibles fraudes dans la rémunération de ses assistants parlementaires.

François Senlis

Pour **Emmanuel Macron**, tout semble aller pour le mieux puisqu'il ne cesse de progresser dans les sondages. Le candidat du mouvement « *En marche !* » a reçu le soutien de François Bayrou, personnalité politique située au Centre et qui avait soutenu François Hollande contre Nicolas Sarkozy lors du deuxième tour de la campagne présidentielle de 2012. Contrairement à tous les autres candidats, Emmanuel Macron vient seulement de révéler son programme, ce qui n'a pas manqué de multiplier les critiques à son égard, car il était difficile de savoir quelles ambitions il nourrissait pour notre pays.

Selon les derniers sondages, Emmanuel Macron se qualifierait au second tour juste derrière Marine Le Pen et loin devant François Fillon. Mais l'histoire récente nous a appris à rester méfiants, car ces mêmes sondages prédisaient la défaite de Donald Trump aux États-Unis et la victoire d'Alain Juppé aux primaires de la Droite… et les rebondissements de cette campagne présidentielle ne sont sans doute pas terminés. Cependant, à moins de cinquante jours du premier tour, **il serait temps d'aborder les vrais sujets de préoccupation des Français** (chômage, insécurité, terrorisme, politique étrangère…) sur lesquels il n'y a pas encore eu de vrais débats.

Petit rappel

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

LES CHIFFRES DE LA QUINZAINE

Gaston Lagaffe, célèbre héros de bande dessinée, a fêté ses **60 ans** le 28 février 2017. Pour marquer l'événement, un album hors-série regroupant ses meilleures gaffes vient de sortir en librairie.

Mardi 28 février, François Hollande a inauguré la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux. Cette LGV permettra de relier Paris à Bordeaux en **2h05** contre **3h15** aujourd'hui et Paris à Toulouse en **4h10** au lieu de **5h30** actuellement. Les premiers trains circuleront le 2 juillet 2017.

Le Puy du Fou fête ses **40 ans** cette année. Créé en 1977, le célèbre parc d'attractions vendéen connaît un succès qui ne cesse de grandir : il a doublé son chiffre d'affaires en cinq ans et le nombre de visiteurs a augmenté de 30 % en trois ans : **2,2 millions** de personnes y sont venues en 2016 ! Pour marqué cet anniversaire, le parc a annoncé de nouvelles attractions ainsi que l'ouverture de deux nouveaux restaurants et d'un nouvel hôtel.

© *Luke Perry*

Au Canada, des fossiles vieux d'il y a environ **4 milliards d'années** ont été découverts dans la région du Québec. Des chercheurs ont en effet trouvé des micro-organismes enfouis dans des couches de quartz. Il s'agit de la plus ancienne preuve de vie sur Terre.

Virginie Terrier

© Daykancom

Affaire Fillon (suite)

L'ouverture d'une information judiciaire

Après s'être saisi de l'affaire le 25 janvier dernier à la suite des allégations du *Canard enchainé* concernant des emplois fictifs à l'encontre de François Fillon (*Actuailes* n° 64), le Parquet national financier, dit PNF, a décidé, le 24 février, d'ouvrir une information judiciaire contre X pour « détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, complicité et recel de ces délits, trafic d'influence et manquements aux obligations de déclaration à la Haute-Autorité sur la transparence de la vie publique ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Quelques explications sur cette nouvelle étape judiciaire

Dans le dernier numéro d'*Actuailes*, je vous ai expliqué qu'à la fin de son enquête, le Parquet aurait le choix entre trois options :

- soit mettre en examen François Fillon et/ou son épouse et demander leur renvoi (c'est-à-dire organiser un procès) devant le Tribunal correctionnel s'il juge que les faits sont suffisamment établis ;
- soit demander l'ouverture d'une information judiciaire sous l'autorité d'un juge d'instruction s'il estime qu'il faut mener une enquête complémentaire ;
- soit décider de classer l'affaire, s'il juge que les éléments de preuves obtenus permettent de conclure que les faits reprochés n'existent pas.

Le 24 février, le PNF a donc choisi la seconde option en ouvrant une information judiciaire par laquelle trois juges d'instructions ont été saisis. Le juge d'instruction est un juge spécialisé dont le rôle est d'instruire le dossier à charge et à décharge, ce qui signifie qu'il a obligation de rechercher des preuves à la fois d'innocence et de culpabilité des personnes soupçonnées d'avoir commis les faits ayant motivé l'ouverture de l'information judiciaire. On dit qu'il « procède à tous les actes qu'il estime utiles à la manifestation de la vérité ».

Le juge d'instruction est obligatoirement saisi en cas de crime (infractions les plus graves comme le meurtre, l'assassinat, le viol…), et au choix du Parquet en cas de délit, comme c'est le cas avec l'affaire Fillon.

C'est dans le cadre de cette information judiciaire que les juges d'instruction ont diligenté de nouvelles mesures d'enquête – comme, par exemple, la perquisition (c'est-à-dire une opération consistant en la recherche d'éléments de preuves) des domiciles parisiens et sarthois des époux Fillon.

Petite précision qui n'est pas qu'anecdotique : un des juges d'instruction qui a été saisi est le juge Tournaire, réputé pour son intransigeance et pour être en charge, à l'heure actuelle, des affaires touchant la Droite (affaire *Bygmalion*, affaire des sondages de l'Élysées…).

Alors que tous les commentateurs s'accordaient à dire le 24 février que François Fillon ne serait certainement pas convoqué par les juges d'instruction avant les élections présidentielles, voilà que le 1er mars François Fillon a annoncé lui-même qu'il était convoqué avec son épouse le 15 mars prochain devant les juges d'instruction en vue d'une éventuelle mise en examen.

Le statut de mis en examen ne veut dire pas « coupable » ou « jugé ».

Les prochains événements

Le 15 mars prochain, François Fillon, son épouse et leurs avocats se présenteront donc devant les juges d'instruction pour être interrogés chacun à leur tour.

Si les juges d'instruction estiment, à la fin de l'interrogatoire, que des doutes sur la légalité des faits subsistent, ils mettront les époux Fillon en examen. Dans le cas contraire, ils les mettront sous le statut de « témoin assisté ».

François Fillon n'est donc pas mis en examen à ce jour. La mise en examen permet à la personne concernée ou son avocat de prendre connaissance du dossier, c'est-à-dire des éléments de l'enquête. Elle permet aussi de demander au juge de procéder à tout acte d'enquête complémentaire comme, par exemple, demander à participer à l'audition d'un témoin. Elle permet enfin à la personne concernée de demander la nullité de certaines preuves ou certains actes.

Mais, en aucun cas, le statut de mis en examen ne veut dire « coupable » ou « jugé ». En effet, l'enquête se poursuit jusqu'à ce que les juges d'instruction estiment que leur travail est terminé. À ce moment-là, ils peuvent décider, soit de renvoyer le « mis-en-examen » devant le tribunal compétent pour être jugé, soit de prononcer un non-lieu* s'ils estiment que, finalement, il n' y a pas assez de preuves contre la personne mise en examen.

Il peut aussi arriver, au cours de l'instruction, que le juge d'instruction revienne sur sa décision en plaçant un « mis-en-examen » sous le statut de « témoin assisté » (si un témoin revient sur ses dires, par exemple) ou en plaçant un « témoin assisté » sous le statut de « mise en examen » (si le juge découvre de nouvelles preuves).

Au final, cette affaire Fillon, bien que les juges soient particulièrement réactifs pour la traiter, peut connaître encore de nombreux rebondissements. La suite, donc, au prochain numéro !

*Non-lieu : abandon, par un juge, d'une action judiciaire en cours de procédure. Il est prononcé lorsque les éléments rassemblés par l'enquête ne justifient pas la poursuite d'une action pénale.

Anne-Sophie Biclet

© Gillet Daniel

Des personnes « extra-ordinaires »

Le 21 mars prochain aura lieu la XIIe Journée mondiale de la trisomie 21. Pourquoi cette journée est-elle si importante ?

Cette initiative française a été lancée il y a quelques années par L'AFRT (Association française pour la recherche sur la trisomie 21), créée en 1990 pour soutenir la recherche et faire connaître les avancées scientifiques et médicales sur cette anomalie chromosomique. Dans de nombreux pays auront lieu à cette occasion des colloques réunissant des familles, des personnes porteuses de trisomie, des médecins, des hommes politiques.

La trisomie 21 (T21) est une anomalie chromosomique : les chromosomes sont de longues chaînes d'ADN, présents dans chacune de nos cellules. Cette matière, l'ADN, est comme un code qui commande le fonctionnement de nos cellules et donc de nos organes. Nous avons tous vingt-trois paires de chromosomes, et les vingt-deux premières paires sont constituées chacune de deux chromosomes identiques. La trisomie 21 est le fait d'avoir trois chromosomes de la paire 21 au lieu de deux. C'est la plus fréquente des anomalies chromosomiques avec 1,3 enfant atteint pour 1000 naissances. Elle provoque essentiellement un retard cognitif (c'est-à-dire du fonctionnement de la pensée et de l'acquisition des connaissances) plus ou moins important, une hypotonie (le tonus du dos et des membres est moins bon) et, selon les patients, des malformations du cœur ou des yeux. Les personnes porteuses du syndrome de Down (autre nom de la T21) ont aussi un visage particulier, très rond, souriant, avec des lèvres et des mains plus épaisses et des yeux un peu bridés. Ils ont un « filtre social » (c'est-à-dire une distance avec l'autre, la préoccupation de ce « qui se fait ») modifié par la maladie, qui leur donne avec les autres des relations très directes, très affectueuses et sincères, souvent un peu envahissantes, et une vision positive de la vie en général (cela a été démontré par des études médicales !).

> Ils ont avec les autres des relations très directes, affectueuses et sincères.

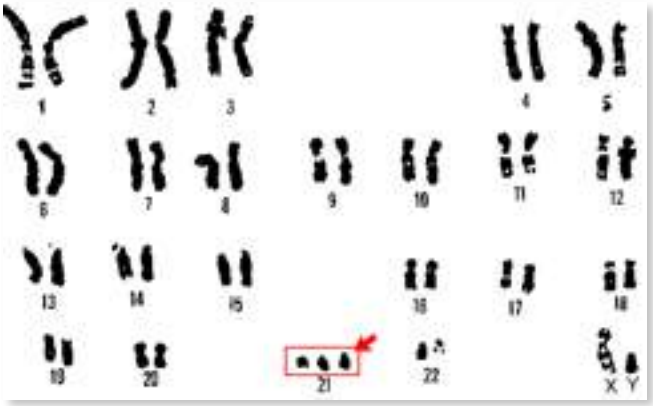

Il existe des tests sanguins que l'on peut faire pendant la grossesse et qui permettent d'évaluer de façon de plus en plus précise le risque que le bébé porte une T21. Le problème de ces tests (de « diagnostic prénatal ») est qu'ils n'amènent pas à une prise en charge des patients, mais pour plus de 90 % d'entre eux (96 % en France), à l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Pour beaucoup de gens, on ne peut pas prendre « le risque » d'avoir un enfant atteint du syndrome de Down.

Les difficultés médicales, l'inquiétude pour son avenir dans la société semblent d'autant plus insurmontables que celle-ci n'est pas très accueillante pour les personnes handicapées : peu d'endroits pour étudier, se développer, travailler dans un cadre adapté ; peu d'aide quotidienne pour les parents seuls face à une société qui prône sans cesse la performance et la beauté…

À l'opposé de cette vision des choses, les promoteurs de la Journée mondiale de la T21 souhaitent rappeler qu'il ne s'agit pas d'un « risque », mais d'une personne humaine, blessée par la maladie, à qui on refuse de naître. L'institut Lejeune à Paris comme d'autres dans le monde font, par ailleurs, de nombreuses recherches pour essayer de soigner les symptômes de la T21, puisqu'il est presque impossible d'agir sur la cause. Certains traitements expérimentés récemment semblent déjà améliorer les capacités cognitives des patients atteints.

Deux questions me semblent importantes devant ces choix de société : pourquoi le progrès médical permanent des techniques de diagnostic ne s'accompagne-t-il pas de recherches aussi importantes pour traiter ces patients ? La médecine est-elle là pour soigner ou sélectionner ?

Nous avons tendance à dire : « Regardez tout ce que ces personnes savent faire ! » et c'est bien. Cependant, est-ce cela qui fait d'eux nos frères, nos égaux ? Toutes les personnes autour de nous dont le corps, le cerveau, la pensée est malade, quelle est leur valeur à nos yeux dans ce cas ? Y a-t-il des humains qui « ne valent pas le coup » ?

Mikaël de Talhouët

« La fortune a pour main droite l'habileté et pour main gauche l'économie », proverbe italien.

Le Puy du Fou s'exporte en Chine et en Espagne.

Le célèbre parc à thèmes vendéen fête cette année son 40e anniversaire et prévoit d'ouvrir de nouveaux sites à l'international.

Le *Puy du Fou* n'en finit pas de faire parler de lui. Après avoir reçu le prix de Meilleur Parc du monde en 2012 et 2014, celui de la meilleure attraction avec les spectacles *Les amoureux de Verdun* en 2015 et *Le dernier panache* en 2016, après avoir défrayé la chronique en mettant en scène le rapatriement d'Angleterre de l'anneau de Jeanne d'Arc, *le Puy du Fou* annonce poursuivre son développement à l'international.

Deuxième parc d'attractions en France en nombre de visiteurs (2,2 millions en 2016), derrière *Eurodisney,* il connaît un véritable succès, traduit notamment par un chiffre d'affaires en 2016 en hausse de 21 % par rapport à 2015 : 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Pour accompagner cette croissance et les demandes de certains pays intéressés par l'idée de copier le modèle artistique du *Puy du Fou*, son fondateur, Philippe de Villiers, et son fils, Nicolas, actuel directeur général, décident en 2010 de créer une filiale *Puy du Fou International*. Le premier projet porte sur la conception et la réalisation d'un spectacle : le *Raveleijn Show*, pour le parc *Efteling*, situé aux Pays-Bas. Fort de ce succès, *Le Puy du Fou* essaime également en Grande-Bretagne avec la création d'un spectacle de nuit (*Cinescenie*), réalisé grâce à la présence de six cent bénévoles.

Puy du Fou International grandit à la mesure des projets qui lui sont confiés. Après ces deux pays, la filiale est approchée par la Russie, qui a l'ambition de réaliser un grand parc d'attractions mettant en scène les grandes pages de l'histoire du pays. Ce projet a donné lieu à un accord entre Philippe de Villiers et le président russe, Vladimir Poutine, en 2014, mais en est aujourd'hui toujours au point mort.

Après la Russie, c'est au tour de la Chine de s'intéresser au *Puy du Fou*, qui voit dans ce parc un moyen de célébrer 5 000 ans d'histoire de la civilisation chinoise. 300 millions d'euros vont être investis, pour une ouverture en 2025. Si le projet réussit, le modèle chinois pourrait être reproduit dans le pays.

L'Espagne a également sollicité l'équipe vendéenne et un accord a été signé pour l'ouverture d'un parc à Tolède, dans le centre du pays, en 2021. Ce projet espagnol nécessite un investissement de 140 millions d'euros.

Mais, au milieu de ces projets internationaux, le parc vendéen n'est pas oublié. L'entreprise va encore investir 30 millions d'euros en 2017 pour la création d'un hôtel et d'un nouveau spectacle. L'aventure continue.

Vous souhaitez réagir ?
Contactez-moi : echodeleco@actuailes.fr

Sacha Balbari

Émeutes xénophobes en Afrique du Sud

Une manifestation anti-immigrés a été dispersée par la police mercredi 22 février dernier à Pretoria. Les manifestants répondaient à l'appel d'un collectif d'habitants des *townships* (bidonvilles) de la ville qui entendaient manifester contre la présence des étrangers accusés de voler le travail des Sud-Africains ainsi que de faire augmenter la criminalité dans le pays. Le président Jacob Zuma a appelé les manifestants ainsi que les immigrés à la plus grande retenue, inquiet du climat xénophobe qui règne dans le pays. L Afrique du Sud, dont l'économie était autrefois florissante, traverse, depuis bientôt dix ans, une crise économique qui voit le chômage exploser et les tensions sociales se durcir.●

Mauvaise nouvelle dans la lutte contre le paludisme

La revue scientifique *New England Journal of Medecine* a publié mercredi 22 février un article annonçant le premier cas de résistance à la molécule artémisinine en Afrique. L'artémisinine est la molécule utilisée le plus couramment dans les médicaments pour guérir du paludisme. Elle est devenue ces dernières années la principale arme de la lutte contre le paludisme en Afrique, de par sa grande efficacité ainsi que son faible coût qui permet aux plus pauvres de se soigner. Les spécialistes craignent que la bactérie du paludisme ne devienne résistante à la molécule par mutation progressive et ainsi diminue son efficacité.●

Le paludisme est une maladie transmise par les moustiques. Plus de 400 000 personnes dans le monde, principalement en Afrique subsaharienne, meurent chaque année de cette maladie. En Afrique, elle est responsable de bien plus de décès que le virus du sida. Elle se manifeste par de très fortes fièvres qui, si elles ne sont pas soignées à temps, peuvent entraîner la mort.

Visite de Fayez al-Sarraj à Moscou

Le chef du gouvernement d'union nationale libyen, **Fayez al-Sarraj**, a entamé mercredi 1er mars une visite à Moscou pour y rencontrer le chef de la diplomatie, Serguei Lavrov. Il vient y chercher un soutien russe quelques semaines après que Moscou a donné des gages appuyés à son principal concurrent le général Haftar en le recevant sur le porte-avion russe *Amiral Kouznetsov* qui croisait au large des côtes libyennes. Le général Haftar contrôle l'est de la Libye riche en pétrole, il s'est affirmé comme le nouvel homme fort du pays.

Cette visite vient couronner la diplomatie russe en Libye et confirmer le rôle-clé de la Russie dans la résolution de la crise libyenne.●

Russie

Centenaire des révolutions de 1917

Aujourd'hui, mercredi 8 mars 2017, les Russes commémorent le centenaire de la première révolution de 1917 qui renversa le tsar Nicolas II.

La révolution de février 1917 (qui commença le 8 mars 1917 dans le calendrier grégorien d'Europe de l'Ouest) éclata dans la ville impériale de Petrograd (Saint-Petersbourg aujourd'hui). Elle fut causée par l'épuisement du peuple, de l'armée et du gouvernement de Nicolas II engagés dans la Première Guerre mondiale.

Après des émeutes populaires et des mutineries, le tsar fut remplacé par un gouvernement socialiste, lui-même renversé ensuite par les bolchéviques, des révolutionnaires encore plus extrêmes en octobre 1917 (novembre 1917 pour notre calendrier grégorien).

S'ouvrit alors une terrible guerre civile entre «Rouges» et «Blancs» (bolchéviques contre tsaristes), qui dura des années, et vit la victoire des bolchéviques. Ceux-ci instaurèrent une dictature communiste totale qui dura soixante-dix ans et fit des dizaines de millions de morts avant d'être renversée pacifiquement le 26 décembre 1991.

Aujourd'hui encore, vingt-cinq ans après la fin du communisme, les Russes ont des visions différentes de cette période. Si tous s'accordent sur la cruauté de la dictature communiste, certains gardent néanmoins une image positive du régime pour la victoire qu'il permit de remporter en 1945 contre l'Allemagne.

On le voit, l'année 1917 a ouvert une période tragique pour la Russie et pour le monde entier, ce qui rend ce centenaire difficile à fêter.

Le savais-tu ?

Dès 1917-1918, la faucille et le marteau sont utilisés, mais ce n'est qu'en 1922 qu'ils deviennent un symbole officiel.

Or, le président russe Vladimir Poutine a toujours voulu réconcilier ses concitoyens avec leur passé national ; il a, par exemple, offert des funérailles nationales aux dépouilles du tsar et de sa famille, il a souvent critiqué les révolutionnaires de 1917 et le régime communiste et il soutient ouvertement l'Église orthodoxe. Mais il s'est toujours refusé à faire le procès *a posteriori* des figures de la Révolution et de la dictature.

C'est pourquoi les autorités russes semblent vouloir donner un ton volontairement sobre et non festif aux commémorations de 2017, comme le montre la chaîne de télévision russe *RussiaToday* (*RT*) qui appartient à l'État russe.

À l'instar de *BBC World* au Royaume-Uni, de *France24* en France ou d'*Al Jazeera* au Qatar, *RT* est chargée par le gouvernement russe de porter sa vision de l'actualité dans le monde entier, et ce, en différentes langues. À l'occasion du centenaire, la chaîne a donc lancé 1917.rt.com, un site très riche et impartial permettant de suivre les événements dans leur complexité. La chronologie y est enrichie de nombreuses photographies peu connues qui permettent de vivre l'atmosphère de l'époque. De même, elle redonne vie aux événements sur #1917LIVE, un fil *Twitter* en temps réel passionnant.

Finalement, les Russes donnent un exemple aux Européens de l'Ouest qui semblent aujourd'hui complexés par les fautes commises par leurs ancêtres. L'Histoire dont on hérite n'est jamais ni toute blanche, ni toute rouge, elle est simplement imparfaite à l'image des hommes qui l'ont vécue.

Le savais-tu ?

Les orthodoxes et les gréco-catholiques suivent le calendrier « julien » mis en place par **Jules César** au Ier siècle avant notre ère. Tandis que le calendrier « grégorien » – notre calendrier – institué par le pape **Grégoire XIII** au XVIe siècle, est devenu le calendrier civil.

@ Gage Skidmore.

Trump président

Les quarante-cinq premiers jours

En ces jours, l'ambiance politique aux États-Unis est assez surréaliste.

D'abord parce que, contrairement à la surmédiatisation euphorique succédant à l'élection du président Obama en 2008, **le président Trump est la cible de multiples critiques de la part de la majorité des médias.** Le climat rappelle aussi l'atmosphère de films d'espionnage avec les informations rapportant des rencontres supposées interdites entre des personnalités de l'administration Trump et des officiels russes ou encore les toutes dernières accusations du nouveau président vers son prédécesseur : Obama aurait fait mettre sur écoute[1] les conversations du président Trump et utiliserait des fonctionnaires lui étant encore favorables pour diffuser des informations confidentielles et causer du tort au nouveau dirigeant.

Quoiqu'il en soit, il existe bien un **brouillard d'informations** à partir duquel il est difficile de se faire une idée objective de la situation. **Essayons donc d'y voir plus clair en s'appuyant sur les faits**, comme les actions initiées par le président Trump pour lesquelles la matière ne manque pas[2]. Entre ses *Executives Orders*[3] et ses déclarations, on peut en effet identifier des tendances fortes dont certaines sont déjà concrétisées. Dans le **domaine économique**, il veut de dynamiser le commerce et l'emploi au profit des Américains. Pour cela, le président entend motiver les entreprises pour qu'elles fabriquent leurs produits aux USA plutôt qu'à l'étranger, notamment en allégeant la taxation sur les entreprises. Il entend aussi diminuer la dette du pays, régulièrement désignée comme la plus grande menace pour la sécurité nationale[4].

Dans le domaine de la **sécurité** même, il veut que les lois interdisant aux immigrés clandestins d'évoluer librement dans le pays soient appliquées, et étend la traque des criminels, notamment pour arrêter les trafiquants de drogue, dont le sombre commerce mine une partie croissante de la jeunesse américaine.

Vis-à-vis de l'étranger, il souhaite que l'accès aux USA soit durci depuis des pays à majorité musulmane dont il considère les systèmes de filtrage insuffisants pour empêcher des terroristes de venir aux États-Unis. Parallèlement, il s'apprête à signer un plan pour intensifier la lutte contre *L'État islamique*.

[1] Faire écouter illégalement des conversations secrètes. Cela rappelle le scandale du « Watergate » en 1972 qui fut une histoire d'écoutes secrètes des conversations du parti démocrate et qui a contribué à la résignation du président Nixon.
[2] « Il a plus fait en quarante-cinq jours qu'Obama en huit ans » *dixit* Eric Bolling, journaliste à *Fox News*.
[3] Ces « ordres exécutifs » sont des directives écrites par le président qui ont parfois valeur de loi, mais, plus souvent, fixent l'orientation du travail de l'administration.
[4] Appartenant en partie à des pays tiers, cette dette crée une situation de dépendance des États-Unis qui peut limiter leur autonomie de décision.

Trump veut, entre autres, reformer **l'éducation** (ex. : garantir le droit, pour les parents qui le souhaitent, de scolariser leurs enfants chez eux) et encourager la promotion de l'innovation.

Sur le plan **sociétal**, il s'attaque au système controversé de couverture sociale établi par son prédécesseur (l'*Obamacare*) considéré comme trop coûteux et a fait arrêter le financement public soutenant les organisations promouvant l'avortement[5].

La prudence est toujours de mise lorsqu'on s'informe : comme de nombreux organes de presse influents ne sont pas les alliés de Trump, l'information qu'ils délivrent, à l'égard de son administration, n'est pas forcément objective. Les médias ont un parti pris naturel, étant traditionnellement plutôt démocrates (de Gauche) que républicains (de Droite), comme Trump.

De plus, la façon de faire de Donald Trump, **consistant jusqu'à maintenant à dire ce qu'il pense et faire ce qu'il dit, ne correspond pas forcément à ce que les médias attendent**. Ils sont plutôt habitués à un double langage de la part des politiciens (décalage entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font… ou ne font pas), ce qui les déstabilise et peut aussi alimenter une certaine mauvaise foi de leur part.

Enfin, de nombreux médias prennent aussi conscience que Trump n'a pas vraiment besoin d'eux pour diffuser ses idées, car il les contourne en utilisant efficacement les réseaux sociaux pour communiquer directement avec la population. Le problème des médias est, en revanche, qu'ils ne doivent pas se couper totale-ment du pouvoir, car ils risquent de ne plus avoir accès aux informations officielles (des médias accusés de diffuser de fausses informations se sont ainsi vu interdire l'accès à certaines conférences de presse de la Maison blanche[6]).

Bien entendu, les positions de Trump ne sont pas partagées par tous les Américains. En revanche, il est bien président de tous les Américains. Son discours du 1er mars devant le Congrès, dont l'objet était de faire le bilan de son action depuis son élection, a ainsi été salué par bon nombre d'élus, ses partisans bien entendu, mais aussi dans les rangs des indifférents et des opposants[7], comme un **discours unificateur** qui lui permettrait de gouverner « pendant huit ans s'il le prolon-geait »[8]. Il a promis de rendre le pouvoir au peuple, que « les Américains ne seraient plus jamais ignorés » et « qu'un nouveau chapitre de la grandeur américaine s'ouvrait ». À suivre donc ! Pour le moment, il tient ses promesses, qualité qu'on peut lui reconnaître tant elle n'est pas commune à tous les présidents.

La prochaine étape sera de suivre les **modalités pratiques qui permettront de concrétiser certaines des réformes** annoncées par un président, dont un des défauts est de se montrer avare sur les détails de leur réalisation, point faible de sa communication.

[5] Son adjoint, le vice-président, Mike Pence, a défendu le droit à la vie des plus petits lors de son discours au début de la Marche pour la vie à Washington le 27 janvier 2017.
[6] Elles constituent pourtant des moments très attendus : elles permettent aux journalistes de recueillir les informations officielles relatives aux actions du gouvernement.
[7] Opinion défendue par CNN, chaine de télévision très opposée au président mais qui a reconnu cette vertu de son allocution.
[8] Anthony Van Jones, démocrate et ancien conseiller du président Obama, classé en 2009 comme l'une des cent personnes les plus influentes du monde par le magazine *Time*.

« Il est bon de se coucher loin du monde vers Dieu, pour se lever en Lui », saint Ignace d'Antioche.

Qu'est-ce qu'un copte ?

Le 11 décembre dernier, plusieurs dizaines de coptes ont été tués dans un attentat sanglant qui a visé l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul au Caire, en Égypte. Depuis le 24 février, des dizaines de familles coptes ont fui le nord du Sinaï (province désertique égyptienne), après une série d'attaques jihadistes. Mais qu'est-ce qu'un copte ?

« Copte » signifie, en grec ancien, « Égyptien ». Ce terme désigne à la fois une langue qui descend de l'égyptien ancien et les chrétiens d'Égypte. Tous, quasiment, sont membres de l'Église copte orthodoxe. Celle-ci s'oppose à l'Église catholique au sujet de la double nature du Christ, divine et humaine. Pourtant, au XIXe siècle, une partie des coptes a accepté la doctrine du pape et a formé l'Église copte catholique. L'Église copte est l'une des Églises d'Orient les plus anciennes. Elle s'est répandue au VIe siècle en Éthiopie. Mais le cœur de l'Église copte reste en Égypte.

Avant que l'islam ne voie le jour au VIIe siècle, la plupart des Égyptiens étaient coptes. Mais avec les conversions à l'islam, les persécutions et le développement de l'arabe, la langue copte est devenue une langue liturgique (une langue qui n'est utilisée que dans les cérémonies religieuses, comme le latin pour les catholiques). Un nombre important d'entre eux a fui dans les pays étrangers, dans lesquels ils ont fondé des communautés coptes. Ce sont les diasporas coptes. Ils sont 45 000 coptes en France.

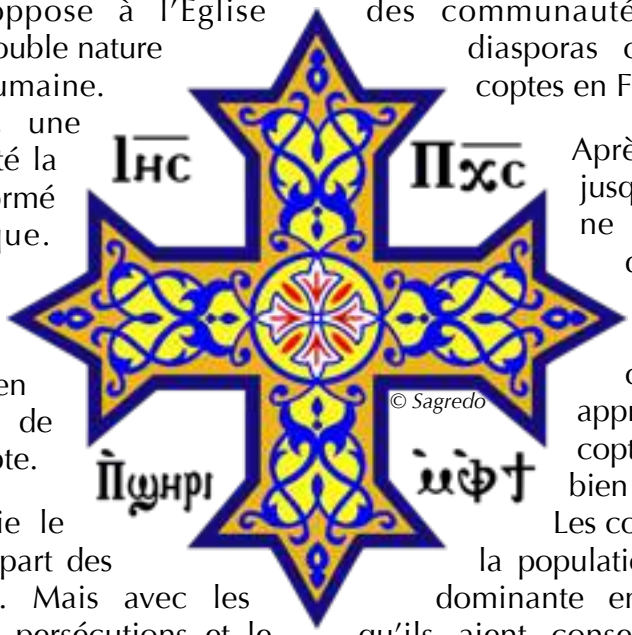

© Sagredo

Après avoir été majoritaires jusqu'au XIIe siècle, les coptes ne constituent plus aujourd'hui que 10 % des 92 millions d'Égyptiens. On parle de la « minorité copte ». Mais ce chiffre est approximatif. Le nombre de coptes en Égypte est un secret bien gardé pour les protéger. Les coptes ne se mélangent pas à la population égyptienne musulmane dominante en Égypte. Cela explique qu'ils aient conservé des liens familiaux, sociaux et culturels entre eux très forts.

Malo du Bretoux

Tout schuss !

La saison du ski bat son plein et, avec les divers championnats du moment, nous voyons quotidiennement des images de skieurs lancés à toute vitesse sur les pistes. Comment est-il possible d'aller aussi vite à skis ?

C'est le poids, produit de notre masse et de la gravité terrestre, qui nous entraîne vers le bas quand nous dévalons une pente. Mais tout ceux qui ont déjà déchaussé sur une piste le savent : on avance quand même beaucoup moins vite à pieds qu'à skis sur la neige !

Le principe de base des skis, comme des raquettes, est de répartir la masse de l'utilisateur sur une plus grande surface. On diminue ainsi la contrainte appliquée en chaque point sur la neige, ce qui permet de ne pas s'enfoncer… Un peu comme une cuiller sur une assiette de soupe : en la posant à la verticale, elle coule ; à l'horizontale, elle reste à la surface. Et cela explique aussi pourquoi les pistes de ski sont damées (tassées) : les grosses machines qui passent le matin ont notamment pour rôle de compacter la couche de poudreuse pour en augmenter la résistance. C'est enfin ce qui permet d'expliquer les différentes formes de ski : les skis de vitesse sont plus longs, pour moins s'enfoncer ; les skis de slalom plus courts, pour être plus maniables.

Mais alors, pourquoi ne pas utiliser des raquettes pour descendre les pistes ? Un deuxième phénomène physique est à l'œuvre : sous les raquettes, on trouve des crampons, qui ont pour mission d'augmenter l'adhérence sur la neige. Le but des raquettes est simplement de rester sur la neige, pas de glisser dessus ! **Les skis, au contraire, ont des semelles plus lisses, pour limiter au maximum les frottements avec la piste.** Et cerise sur le gâteau : les très légers frottements créés lors du passage du ski sur la neige en échauffent la surface, ce qui la fait fondre et crée un film d'eau très fin… qui améliore la glisse du reste du ski ! Pour gagner en vitesse, on trace même de fines rayures sur ces semelles pour évacuer la neige fondue et on peut les enduire de revêtements spéciaux qui repoussent l'eau.

Beaucoup de phénomènes physiques différents et de technologie sont donc à l'œuvre pour nous permettre de dévaler les pistes. Et ça n'est que pour descendre ! Il y en a encore beaucoup plus – et de nombreux hommes et femmes – qui sont mobilisés pour nous emmener en haut des pistes pour que nous puissions profiter de la neige.

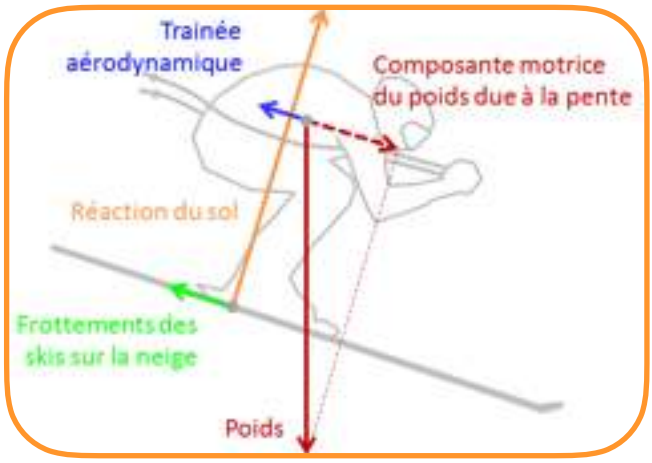

Sophie Roubertie

La gare de Metz-Ville

Carte d'identité de l'œuvre

Date : construite entre 1904 et 1908
Taille : longueur : 300 m (la plus longue de France) hauteur de la tour de l'horloge : 43 m
Architecte : Jürgen Kröger
Style néo-roman

Une gare, ici ? Et pourquoi pas… Un concours nous donne l'occasion de nous intéresser à notre patrimoine architectural civil, dans lequel l'utile prédomine, mais qui peut être esthétique, s'intégrer dans son environnement immédiat et rendre fiers ceux qui l'ont construit ! Organisé par une filiale de la SNCF, ce concours a désigné la gare de Metz comme la plus belle des 3 000 gares de France.

Cette gare a été construite pendant l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Elle semble immense au regard des besoins de la population du début du XXe siècle (**c'est la plus longue de France**, avec ses imposants 300 mètres de façade), mais elle a été conçue avec un objectif militaire, pour pouvoir transporter en une seule journée 25 000 soldats, 75 000 chevaux et canons. Le style retenu est néo-roman (on utilise des traits caractéristiques de l'art roman, mais à une époque bien postérieure), assez massif. L'entrée rappelle, avec sa tour d'horloge, une façade d'église romane et son clocher. Les ouvertures du bâtiment sont arrondies, avec des arcs en « plein cintre ».

Sophie Roubertie

Certaines sont décorées de vitraux, comme celui-ci, dédié à Charlemagne, dans le salon de l'empereur.

D'autres sont ornés d'entrelacs.

Des chapiteaux ornent le bâtiment : voyez ce télégraphiste qui manipule son appareil pour envoyer un message en morse. Surprenant, non ?

D'autres reprennent des sujets liés aux voyages, comme cette scène d'au-revoir familial :

L'ancien buffet de la gare, devenu librairie, garde une atmosphère qui ne déparerait pas dans une demeure impériale.

Du hall des départs aux couloirs et salons d'honneur, c'est toute une profusion de détails sculptés, de frises et un décor foisonnant qui permettent aux voyageurs d'occuper le temps en attendant leur train…

Bénédicte de Saint Germain

La Conciergerie : immersion dans la Terreur

La Conciergerie, ce long bâtiment blanc bordant la Seine sur l'île de la Cité, a une sinistre réputation : le tribunal révolutionnaire y siégea pendant la Révolution. Les prévenus (ils furent 4 200 en tout, surtout des gens du peuple) y étaient enfermés en attente de jugement. La reine Marie-Antoinette y vécut deux mois et demi avant son exécution le 16 octobre 1793.

Ce que l'on sait moins, c'est que ce palais fut la résidence des rois médiévaux et un haut lieu de pouvoir et de justice sous l'Ancien Régime. Le nouveau parcours de visite permet de découvrir ces deux aspects de la Conciergerie. Grâce à un « *Histopad* » (une tablette), chaque lieu peut être vu en réalité augmentée, tel qu'il était au Moyen Âge ou sous la Révolution. Les salles consacrées à la Révolution présentent, de manière très intéressante et en multimédia, l'histoire de la justice et du tribunal révolutionnaire. La fin du parcours est très émouvante : c'est la véritable cellule de Marie-Antoinette sur laquelle une chapelle expiatoire fut construite.

www.conciergerie.fr

✯ Bulletin de soutien ✯

ACTUAILES a besoin de vous…

Actuailes est un **bimensuel d'actualités gratuit pour les 10-15 ans**.
Nous avons besoin de votre aide pour continuer à offrir cet abonnement en ligne gratuitement, fruit du travail de nos 35 bénévoles.
Grâce à votre soutien matériel, nous pouvons financer le site **actuailes.fr** et le développement du journal dans les établissements scolaires. Ainsi vous contribuez à faire grandir et connaître ***Actuailes.***

Je fais un don pour soutenir le projet.

❒ **50€** (ex : - 33 €, coût réel 17€)
❒ **100€** (ex : - 66 €, coût réel 34 €)
❒ **200€** (ex : - 132 €, coût réel 68 €)
❒ **Autre : .....**

Nom :..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
CP :..... Ville : .....
E-mail : .....
Tél. : .....

66 % DE RÉDUCTION FISCALE

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de vos dons au fonds de dotation *Âme & Culture* dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Vous recevrez un reçu fiscal émis par Âme&Culture

Ces informations sont nécessaires à *Âme & Culture* pour vous faire parvenir votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et libertés (CNIL) du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de : *Âme & Culture*, 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection : ☐ vous pouvez cocher la case ci-contre si vous vous opposez au traitement des données vous concernant à des fins d'appel au don. ☐ Vous pouvez cocher la case ci-contre si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection commerciale.

1. Libellez votre chèque à *Âme & Culture / Actuailes.*

2. Remplissez ce coupon.

3. Envoyez le tout à : *Âme & Culture / Actuailes* 91, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

Merci !

Père Augustin-Marie

« Quand vous priez… »

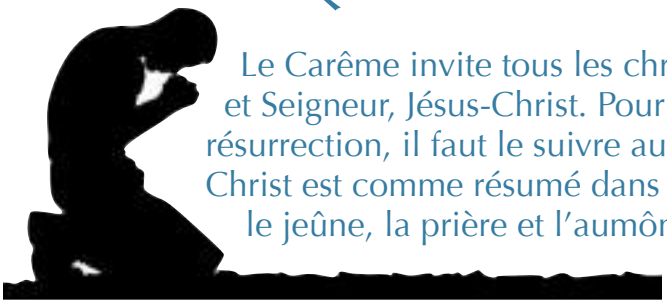

Le Carême invite tous les chrétiens à préparer la Pâque de leur Maître et Seigneur, Jésus-Christ. Pour le suivre dans son mystère de mort et de résurrection, il faut le suivre aussi dans sa manière de vivre. Ce mode de vie du Christ est comme résumé dans les trois pratiques ou observances du Carême : le jeûne, la prière et l'aumône.

Dans ce billet, je voudrais faire briller la grandeur et la beauté de la prière. Et surtout, la manière de prier que Jésus nous a enseignée : « Quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites : ils aiment, pour faire leurs prières, à se camper dans les synagogues et les carrefours, afin qu'on les voie. En vérité je vous le dis, ils tiennent déjà leur récompense. **Pour toi, quand tu pries, retire-toi dans ta chambre, ferme sur toi la porte, et prie ton Père qui est là, dans le secret** ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra » (Matthieu 6, 5-6).

Jésus ne refuse pas la prière publique, mais il insiste pour que ses disciples pratiquent, à côté du culte public, une prière personnelle et privée. Il en a lui-même donné l'exemple. Souvent, Jésus s'absente, alors même qu'il est absorbé par le travail de la prédication et l'annonce du Royaume des Cieux. En dépit de ses occupations et des foules qui le suivent, qui le poursuivent même, Jésus s'absente, s'écarte, s'isole. Il se rend sur la montagne pour y prier son Père. Cette prière du Fils de Dieu, du Verbe incarné, à son Père, combien elle fut sublime ! Les anges ont dû frémir et voiler leur face ! Puissions-nous imiter la ferveur de cette prière du Fils de l'homme !

En tout cas, nous pouvons imiter cette résolution constante qui consiste à prendre du temps, dans la solitude, pour Dieu. Aller à Dieu de toute son âme, comme, avec joie, on va au rendez-vous d'un ami cher. Aimer passer avec lui du temps : lui parler, faire silence et l'écouter surtout.

1° Lui parler d'abord : le remercier de ses bienfaits, le louer pour ses grandeurs, l'implorer pour nos péchés, lui demander avec confiance ce dont nous avons besoin. Les quatre mots de la prière sont : Merci ! Gloire à vous ! Pardon ! S'il vous plaît !

2° Mais surtout faire silence, être avec lui, le laisser vivre et agir en moi, comme il l'entend. Telle est la prière « en esprit et en vérité », celle des « vrais adorateurs » que Jésus veut susciter parmi ses disciples et que cherche le Père (*cf*. Jean 4, 23).

Pendant ce Carême, demandons la force de nous retirer dans la solitude et le désert de notre chambre pour y prier Dieu. Il nous attend !

Mort de Jean-François Champollion

Le « père de l'égyptologie »

Grâce à son génie, sa passion pour les langues anciennes ; son travail incessant et sa persévérance, Champollion déchiffre les hiéroglyphes et donne enfin un sens à ces signes mystérieux découverts en Égypte.

Stimulé peut-être par l'ambiance de la librairie paternelle, le jeune Champollion fait montre d'une très grande précocité. À 5 ans, il apprend à lire seul.

Jean-François a 10 ans lorsque son frère aîné l'emmène avec lui à Grenoble et se charge de son éducation. Passionné par l'Antiquité et encouragé par son frère Jacques-Joseph, ce surdoué étudie avec avidité de nombreuses langues et écritures anciennes (l'hébreu, mais aussi l'arabe, le chaldéen, le syriaque et même le copte !).

« Je suis tout à l'Égypte,
elle est tout pour moi. »

Il se passionne bientôt pour la civilisation des pharaons, mise à la mode grâce à l'expédition en Égypte de Bonaparte, en 1798-1799, et la découverte par les soldats français à **Rosette**, dans le delta du Nil, d'une pierre noire gravée de **trois textes dont l'un en grec ancien, un autre en démotique**, une écriture égyptienne tardive, **et le troisième en hiéroglyphes**.

La pierre est embarquée sur un navire à destination de la France, mais les Anglais l'interceptent et la transportent à Londres, au *British Museum*. Elle va, dès lors, exciter la curiosité des savants, en particulier du jeune Champollion et d'un Anglais de quinze ans son aîné, Thomas Young. Young déchiffre la version démo-tique et découvre que les cartouches en hiéroglyphes contiennent les noms de divers pharaons.

Jean-François va plus loin. Il observe que le texte hiéroglyphique contient trois fois plus de signes que le texte grec ne compte de mots. **Il en déduit que les hiéroglyphes** (on en recense environ 5 000) **ne sont pas seulement des idéogrammes** (symboles graphiques représentant un mot ou une idée), contrairement aux préjugés ambiants. **Ils peuvent aussi** dans un même texte **servir de signes phonétiques** comme nos lettres de l'alphabet.

Après une recherche jalonnée d'hypothèses, de remises en question et d'intuitions géniales, il peut enfin s'écrier en septembre 1822 : « Je tiens l'affaire ! » Il a 32 ans et vient de déchiffrer les noms de Cléopâtre, Ramsès et Thoutmosis et de découvrir ainsi le secret des hiéroglyphes. On dit que l'émotion le fait alors sombrer dans un état d'inconscience.

Jean-François Champollion meurt de surmenage à 41 ans, au milieu des honneurs, après avoir enfin visité l'Égypte, le pays de ses rêves.

SOTHIK, DE MARIE DESPLECHIN ET SOTHIK HOK ILLUSTRÉ PAR TIAN

L'École des Loisirs, 2016.
96 pages. 13 euros.
À partir de 13 ans.

Aujourd'hui, Sothik Hok a 50 ans et une belle vie au service de la littérature, au Cambodge, son pays. Quand Marie Desplechin, auteur français pour la jeunesse, l'a rencontré en 2014, ils ont décidé de raconter ensemble les années les plus douloureuses de sa vie : son enfance confisquée par les Khmers rouges.

« *Dans la nouvelle société, chacun a le devoir de surveiller son voisin et de le dénoncer aux chefs s'il se comporte mal.* »

Sothik relate les faits, les actes qui furent les siens sous ce joug totalitaire. Séparé de sa famille, leur maison confisquée, il dut mener une nouvelle vie, totalement imprégnée par l'idéologie du Régime. Il vit exécuter, mourir de maladie ou de faim nombre de ses camarades. « Les souvenirs que j'en garde sont terrifiants. »

Pour survivre, il se coula dans la peau d'un parfait petit ouvrier communiste, à double personnalité.

« *La peur, l'ignorance et la stupidité sont devenus plus que des règles d'existence : la condition de la survie.* »

Écrit en pensant aux Cambodgiens qui ont tant souffert et aux enfants aujourd'hui prisonniers de tyrannies folles et cruelles, ce témoignage rédigé à la première personne, se lit d'une traite. Par son caractère historique, il est une bonne mise en garde contre les mirages totalitaires. Les nombreuses anecdotes tirées de la mémoire de Sothik sont plus éloquentes qu'un long discours. L'évocation de la cruauté des Khmers est adaptée aux lecteurs à partir de 13 ans.

Retrouvez ce livre et une large sélection pour la jeunesse sur le site ***www.123loisirs.com****.*

***Actuailes* : www.actuailes.fr**
Directrice de la rédaction : Gaëlle Iordanow – **Contact :** contact@actuailes.fr
Communication et partenariat : Jean Le Blanc communication@actuailes.fr – **Réalisation :** Camille Cassan
Secrétariat de rédaction : Alix de Marcillac – **Site internet :** website-modern.fr – dons@actuailes.fr

Catherine Bertrand

« Le cinéma, c'est un œil ouvert sur le monde », Joseph Bedier.

Doctor Strange

Pas de collants, mais une drôle de cape pour ce super-héros !
Un *Marvel* à partir de 10 ans.

Iron Man, *Thor*, *Avengers*, ou encore *Les Gardiens de la Galaxie* (*Actuailes* n° 26, p. 17)… Vous le savez, depuis que *Disney* a racheté *Marvel Comics* nous avons droit à deux films de super-héros par an… de quoi devenir exigeant ! D'autant qu'avec Scott Derrickson, connu pour ses films d'horreur, le pire était à craindre !

Le docteur Stephen Strange est un neuro-chirurgien que le talent et la renommée ont rendu terriblement arrogant, mais un accident de la route va changer le cours de sa vie. La suite est assez simple : Doctor Strange (l'excellent Benedict Cumberbatch) retrouve, avec l'aide d'une étrange moniale (l'étrange Tilda Swinton), le goût de l'effort et de la persévérance qui l'amènent sur le chemin de la guérison, mais aussi sur celui du terrible Kaecilius…

Très fortement influencés par *Matrix** et *Inception***, les effets spéciaux sont spectaculaires et, si l'intrigue reste linéaire, ce sont l'humour et le rythme qui comblent le manque d'originalité du récit. La fin laisse entendre, comme à chaque fois, un réemploi du personnage… et il faut bien avouer que ce super-héros, cultivé, décalé et ironique est bien attachant ! Vivement le n° 2 !

***Matrix* :** sorti en 1999, des frères Wachowski: les machines ont emprisonné les hommes dans une réalité virtuelle, mais certains d'entre eux réussissent à s'en extraire. Les effets spéciaux illustrant la distorsion de la spatio-temporalité sont devenus légendaires.
***Inception* :** sorti en 2010, de Christopher Nolan : une technologie d'espionnage industriel permet à des agents de s'endormir pour participer au même rêve dans le but d'extraire ou d'implanter dans le subconscient de la victime des informations capitales. Grand succès pour l'originalité de son scénario, ce film nous a aussi offert de formidables images de déformation de la ville que nous retrouvons dans *Dr Strange*.

Mélancomas

«Le sport ne forge pas le caractère. Il le révèle».

Les valeurs du rugby mises à mal

Dans la nuit du 25 au 26 février 2017, deux stars du championnat de France de rugby ont été arrêtées à Paris, près d'une discothèque, en possession de cocaïne*. Outre une forte amende (sanction consistant en une somme d'argent qui doit être versée à l'État), ils encourent une sanction sévère de la part de la ligue nationale de rugby.

Cette affaire renvoie une très mauvaise image à tous les jeunes sportifs pour qui ces joueurs sont des modèles. Retour sur un phénomène de société qui touche également le sport de haut niveau.

Un produit séduisant mais dangereux et interdit

Restée longtemps une drogue réservée aux milieux aisés ou du « *show-business* », cette substance se répand désormais au sein d'autres secteurs professionnels, comme celui du sport, en raison de son effet stimulant. La cocaïne possède des effets dopants qui peuvent séduire les *rugbymen*, qui pratiquent un sport de plus en plus éprouvant pour l'organisme.

Des effets stimulants

Championnat de France, coupes d'Europe, *matches* internationaux... Le rythme auquel sont soumis les joueurs de rugby est très soutenu et soumet les corps à rude épreuve. Selon les spécialistes, la cocaïne améliore les performances physiques (explosivité, sentiment d'invincibilité, absence de fatigue). Consommée avec d'autres substances, elle permet de supporter les entraînements intensifs et de récupérer de la fatigue des *matches*.

Un risque pour la santé très important

Il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une drogue « dure », c'est-à-dire une substance qui crée une dépendance physique et psychique forte avec des effets néfastes pour la santé et qui peut mener à la mort.

Aujourd'hui, beaucoup de sports sont confrontés à ce fléau. La situation du rugby est particulière en raison de l'importance des efforts demandés aux joueurs et de la diminution des périodes de récupération entre les compétitions.

Alors, chers amis, vous l'avez bien compris, la drogue, comme la triche, n'a pas sa place sur les terrains de sport. ●

*Substance extraite de la feuille de coca (plante d'Amérique du Sud), qui modifie les fonctions du cerveau mais aussi le comportement des individus.

Coupe du monde de biathlon : Martin Fourcade intouchable

Vendredi 3 mars, à Pyeongchang (Corée du Sud), le biathlète français a pris la tête de la compétition. Pour la sixième fois consécutive, il va s'adjuger le fameux globe de cristal. Cocorico !!!

Deux Corses réalisent un *hold-up*, puis se réfugient dans une chambre d'hôtel. Le plus jeune dit à l'autre : « François, qu'est-ce que tu attends pour compter les billets ? » Le plus âgé, épuisé par l'exploit, lui répond : « Oh, Antoine, attends cet après-midi, va acheter le journal et tu auras la réponse. »

Si tu mets trois pièces dans ta poche et que tu en perds deux... Qu'as-tu dans ta poche ?

Un trou !!!

Qu'est-ce qui bâille souvent et qui, pourtant, ne s'endort jamais ?

Une porte...

C'est un homme très engagé dans le service de l'Église. Il prie beaucoup, passant beaucoup de temps à parler à Dieu. Il prie, il prie, il prie... Un jour, au milieu de sa prière, fatigué, il s'exclame soudain : « Pourquoi, Dieu, quand on est là tous les deux, suis-je toujours le seul à parler ? » Et à cet instant, il entend la douce voix du Seigneur : « Peut-être parce que je suis le seul qui écoute ? »

Sur la plage, un bébé pleure depuis un moment. Un passant dit au père : « Quand ma fille était petite, mon épouse chantait des berceuses pour la calmer. – Oui, répond le papa, c'est ce que la mienne faisait aussi. Mais les voisins sont venus nous dire qu'ils préféraient encore entendre le bébé pleurer. »

J'ai un chapeau, mais pas de tête. J'ai un pied, mais pas de jambe. Je n'ai pas de ventre, ni de bras. Qui suis-je ?

Un champignon.

Pourquoi dit-on « payer en monnaie de singe » ?

L'expression « payer en monnaie de singe » signifie ne pas réellement payer et se moquer de la personne à qui l'on doit de l'argent, en lui faisant de fausses promesses.

Cette expression nous vient du XIIIe siècle lorsque Saint Louis, roi de France à cette époque, décida de faire payer une taxe aux personne empruntant le pont entre l'île de la Cité et la rue Saint-Jacques à Paris. Tout le monde devait payer cette taxe avec de l'argent à une exception près : les forains, bateleurs ou jongleurs qui possédaient un singe. Ils payaient en faisant faire un numéro ou des grimaces à leur animal. C'est ainsi qu'est né l'expression « payer en monnaie de singe ».